

Séance du 29 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 Mai à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr TRAMONT Pierre.

Présents : Mmes BERDUCAT - BEUNEUX - CAVALLERO – MM. BARIAC - IGAU – MACIAS – MASSON - PRATEDESSUS - M. TRAMONT.

Excusée : MME QUESETTE (qui a donné pouvoir à M. TRAMONT)

Absente : Mme MUN.

Secrétaire de séance : Mme BERDUCAT.

Ordre du jour :

- Electrification parcelles Mme PEYRAS et Mme PRAT
- Devis O. N. F.
- Projet location véhicules Station du Hautacam
- Demande de Subvention
- Virements de crédits
- Devis pour sentier du Pla
- Motion Trésoreries des Hautes-Pyrénées

* * * *

Electrification parcelles Mme PEYRAS et Mme CHOY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis réalisés par le Syndicat Départemental d'Electricité pour desservir les parcelles de Mme Peyras et Mme Choy qui ont déposé un certificat d'urbanisme.

	Participation communale
Parcelles A 1591 et 856 – Mme PEYRAS :	4 000 € pour le renforcement
Parcelle A 1665 – Mme Peyras :	4 000 € pour le renforcement, 6 800 € pour l'extension
Parcelle A 219 – Mme Choy :	4 800 € pour l'extension.

Monsieur le Maire précise que, pour Mme Choy, la parcelle A 219 étant desservie par une servitude privée, une participation financière lui sera demandée pour ce raccordement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de financer l'électrification de ces 4 parcelles dès qu'un permis de construire sera obtenu et prend note qu'une participation sera demandée à Madame CHOY.

Devis O. N. F.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le devis de l'O. N. F. leur a été soumis lors du dernier conseil et qu'ils avaient demandé un complément d'information.

Le devis s'élevait à 1 879.26 € H. T.

Cette création de périmètre concerne le bois de Maucasau qui appartient à la Commune de Villelongue. Il est nécessaire de délimiter cette zone de bois en cas d'incendie.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces travaux et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis.

Projet de Location de véhicules électriques sur la Station du Hautacam

Monsieur le Maire présente le projet porté par Monsieur RIZZOLI qui souhaite louer des véhicules électriques sur la Station du Hautacam.

M. Rizzoli souhaite un accord écrit d'exploitation sur le territoire de la Station du Hautacam pour chaque commune concernée.

Après délibération, le Conseil Municipal n'étant pas propriétaire de terrains sur la Station du Hautacam, n'a pas à donner son accord d'exploitation.

Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention émanant des Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves dont le siège est situé au Centre Aquatique Lau Folies à Lau Balagnas.

Leur champ d'intervention concerne le perfectionnement des nages, dès l'âge de 6 ans pour les enfants de la vallée, dans le but de permettre d'acquérir les techniques du sauvetage aquatique et du secourisme. Ils dispensent en plus des formations de secourisme avec des moniteurs agréés au sein de leur association, le PSC1, les PSE1 et 1, Le SST pour les entreprises et les recyclages de ces diplômes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 150 € à cette association.

Virements de crédits

Monsieur le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immo. incorporelles		452.00
022	Dépenses imprévues		-452.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		452.00
2804421 (040)	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	452.00	
TOTAL :		452.00	452.00

TOTAL :		452.00	452.00
----------------	--	---------------	---------------

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Profilage Chemin d'accès à la Vallée du Pla

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mairie de Chèze a décidé de reprofiler le chemin d'accès menant à la vallée du Pla depuis Villelongue.

Les travaux consistent au reprofilage et à l'élargissement d'un sentier de montagne destiné au passage du berger et des bêtes (ovins et équins) entre la vallée de Villelongue et la vallée du Pla afin de réduire le risque de chute dans la zone concernée.

Les travaux prévus sont les suivants :

- travaux de micro minage
- travaux de déroctage

Description des travaux

La zone du sentier à traiter fait en environ une cinquantaine de mètres. L'objectif est ici de rendre le sentier moins dangereux et plus confortable pour le berger et sa monture de ravitaillement (mule). Si s'agit de supprimer des zones rocheuses présentent au milieu du sentier et de l'élargissement sur une quinzaine de mètres.

La zone la plus étroite, zone 3, devra très certainement subir du micro minage dans une roche relativement compacte et cela sur environ 7 mètres de long afin d'obtenir une largeur suffisante pour le passage de la mule et de son bat (minimum 0.50 mètres de plus).

Le reste du linéaire pourra être traité par déroctage. Le rocher dans ces zones, secteur 1 et 2, est très fortement fissuré et se fragmente en des blocs de faible dimension (<10 litres), cf. photographies.

Les moyens à mettre en oeuvre pour l'exécution des travaux seront discutés entre le maître d'ouvrage et l'entreprise.

Le secteur se trouve à environ 1800 m d'altitude dans une zone de forte pente et fortement accidentée.

L'acheminement du matériel ne peut se faire que par hélicoptage. L'accès à pied depuis la piste au-dessus de Villelongue nécessite 1h30 à 2h de marche.

Deux devis ont été proposés :

- GTS pour un montant de 6 320,00 € H.T.
- FFT pour un montant de 6 347,50 € H.T.

Après délibération, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve ces travaux,
- prendra en charge 1/3 du montant H. T. du devis qui sera choisi par la Commune de Chèze.

MOTION POUR LE MAINTIEN DES TRESORERIES DANS LES HAUTES-PYRENEES

Dans le cadre du plan de restructuration national des services de la Direction Générale des Finances Publiques, le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées prévoit la fermeture, au 1er Janvier 2019, de trois trésoreries situées en zone rurale et de montagne.

Au-delà de la fermeture de services des finances publiques, ce sont des questions de présence des services publics en zone rurale, d'aménagement équilibré du territoire, de l'égalité d'accès aux services qui se posent. En effet, ce mouvement de fusion contribue à éloigner le service public des collectivités et des citoyens, nourrit les inégalités et les fractures territoriales, en favorisant des territoires au détriment d'autres.

En conséquence et conformément à la motion votée à l'unanimité de l'Assemblée Générale de l'Association Départementale des Maires et Présidents d'intercommunalités des Hautes-Pyrénées du 27 avril 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Villelongue, réuni en séance publique le 29 Mai 2018, se prononce contre le projet de fusion sur les Hautes-Pyrénées et demande leur maintien en l'état.